



La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

Supp 2 du n° 238

24 sept 2015

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

Dispensé de timbrage

LONS C.T.C

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Sommaire

Edito

Page 2 : Consignes syndicales

Page 3 : Droits et libertés

Page 4 : Grève le 8 octobre

Encarts : Promotions, comment ça marche ?

Bulletin de syndicalisation

Votation des agents des fonctions publiques

Édito

Dans cette période de crise où le travail est désigné comme un coût à réduire, la Fonction publique comme une dépense économiquement mortifère et le financement de la Sécurité sociale comme un luxe qui n'est plus accessible à nos sociétés, la bataille des salaires, comme celle de l'emploi, est primordiale .

La rigueur salariale est la ligne de conduite du patronat et des différents gouvernements depuis 25 ans. Au nom de la compétitivité, de la concurrence, du maintien de l'emploi, la pression sur les salaires n'a cessé de paupériser le salariat dans son ensemble.

L'exemple de la répartition de la valeur ajoutée l'illustre : la part des salaires dans la richesse créée a diminué de près de 10 points depuis 1983. Pour la Fonction publique, avec le décrochage de la valeur du point d'indice (-13 % par rapport aux prix entre 2000 et aujourd'hui), ce sont tous les salaires des fonctionnaires qui baissent.

Les différents gouvernements théorisent le fait que le

point d'indice ne doit pas suivre l'évolution des prix et, au prétexte de la crise, reconduisent d'année en année le gel du point d'indice décidé en 2010. C'est ce mécanisme qui affaiblit pour l'essentiel les salaires.

Ce choix politique va de pair avec les mécanismes

d'accentuation de l'individualisation des rémunérations, de la rémunération au mérite et de la précarisation. Hier au nom du « travailler plus pour gagner plus », aujourd'hui au nom de la lutte contre les déficits.

L'individualisation toujours à l'œuvre

Ces mécanismes d'individualisation (recours aux heures supplémentaires, politique indemnitaire, intéressement collectif lié à la performance, mérite...) deviennent la règle dans la Fonction publique.

Cette logique, qui se construit bien entendu contre la grille indiciaire, répond aux besoins de diviser les personnels dans la conception capitaliste libérale qui ne conçoit pas d'autres moteurs que la mise en concurrence, la pression et la baisse tendancielle des dépenses.

Grève interprofessionnelle le 8 octobre



Elle a atteint son paroxysme avec la création de la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) à partir de 2009 mais se poursuit avec la non-réforme engagée par le gouvernement Ayrault qui lance son Indemnité de fonctions, d'expertise et d'engagement professionnel (IFEFP)

Malgré des grilles qui ne distinguent plus les sexes, notre combat pour l'égalité salariale entre hommes et femmes est mis à mal par ce poids de l'indemnitaire et des heures supplémentaires qui profitent avant tout aux hommes, par la reconnaissance difficile des qualifications de métiers très féminisés.

Augmentation du point d'indice plutôt que primes

L'augmentation du point d'indice reste le premier combat. C'est pourtant la grande absente, une fois encore, des négociations en cours et cette absence de perspectives collectives entraîne des dérives, des replis catégoriels vers des solutions qui paraissent plus accessibles.

Bien sûr, parallèlement, c'est la réduction de l'indemnitaire qui est en jeu puisque c'est sur son rôle croissant dans le traitement (tandis que diminue le poids de l'indiciaire) que reposent les différenciations salariales de plus en plus importantes et opaques.

Rappelons que les primes et indemnités sont auto financées par le gel du point d'indice !

Pendant que l'état perd au bas mot 70 milliards d'euros

par an dans la fraude fiscale et que les actionnaires (grâce au pacte de responsabilité) augmentent leurs dividendes de 30 % en un an, serions-nous illégitimes à exiger le dégel du point d'indice pour tous plutôt que des mesures indemnitaires, auto financées grâce au refus du dégel et créant la division des personnels ?

La paupérisation des enseignants est réelle.

Contre la politique de régression sociale, contre l'attaque inadmissible de Macron sur la casse des statuts des fonctionnaires, le 8 octobre, avec la CGT et Solidaires, le SNUipp FSU du Jura appelle les salariés à la mobilisation et à la grève.

C'est déterminés et dans la rue que légitimement nous exigeons

➤ L'augmentation des salaires, des retraites, des pensions, des minimas sociaux et du point d'indice des fonctionnaires et des bourses, l'égalité salariale femmes / hommes, l'amélioration des conditions de travail et la réduction du temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage, la promotion des services publics.

Tous en grève le 8 octobre !

Le conseil syndical

Mises au point

Consigne APC : nationalement le SNUipp appelle les collègues à s'approprier les heures d'APC pour des actions qui ont un sens pour les collègues et les élèves. L'administration se couvre et ouvre le parapluie du droit opposable des parents lors des réunions de rentrée.

Ne renvoyez pas les tableaux de bord. La liberté pédagogique, dans le respect des obligations de service (les heures sont faites), n'est pas opposable.

Consigne animations pédagogiques : les heures d'animations pédagogiques peuvent, en accord avec l'inspecteur d'académie, être dévolues à des projets au sein de l'école (climat scolaire ou autres). Vous trouverez sur le site du SNU39 un modèle de courrier à envoyer à votre IEN.

RAPPELS: les RIS organisées par les organisations syndicales sont déductibles des 18h d'animations pédagogiques

le CHST ministériel a indiqué que magister n'était pas obligatoire.

EVS ASH : à ce jour des dizaines d'enfants en situation de handicap ne sont toujours pas pris en charge par un EVS-ASH. Vous avez dit droit opposable??

Evaluations CE2 : elle sont obligatoires mais la nature et le nombre d'évaluations relèvent en revanche de la liberté pédagogique des équipes. *L'utilisation des livrets n'a aucun caractère obligatoire* et les enseignants déterminent le moment qu'ils jugent approprié dans la première période de l'année.

Elles sont un outil pédagogique au service de l'enseignant et des élèves et peuvent être une aide dans la conduite de la classe et notamment dans l'accompagnement des élèves qui rencontrent des difficultés *mais aucune remontée ne peut être exigée.*

L'impression des livrets ne doit pas grever le budget des écoles. Demandez à la circonscription de les imprimer.



La question des réfugiés

Pour commencer, tordons le cou au mythe des hordes qui nous envahiraient : l'Europe n'accueille qu'une infime partie des réfugié-es, par exemple 400 000 Syrien-nes, quand la Turquie en reçoit 2 millions, et le Liban 1 million. Certes, le nombre de migrant-es a augmenté significativement ces derniers mois : près de 340 000 depuis début 2015, soit moins de 0,05 % de la population européenne.

Mais, au-delà de la froideur des chiffres, ce sont d'insupportables drames humains, avec parfois la mort au bout du voyage. Ainsi les naufrages en Méditerranée ont causé la mort de 2000 hommes, femmes et enfants depuis le début de l'année ; ainsi des migrants perdent la vie sur les autoroutes de Calais ou en montant dans les trains de l'Eurotunnel.

L'accueil réservé aux migrant-es dans les différents pays est au pire hostile, au mieux indigne. La Grande Bretagne déplace sa frontière à Calais, derrière les barrières de la honte décrites par des militant-es FSU : « double rangée de grillages de 4 m de haut surmontée de lames de rasoirs ». Les pays d'Europe centrale, après avoir refusé d'accueillir des réfugié-es, ont déclaré n'accepter que des chrétien-nes ! La Hongrie construit un mur de 175 km sur sa frontière avec la Serbie. Des manifestations racistes et des violences xénophobes ont lieu dans plusieurs pays, notamment en Allemagne où le parti néonazi NPD attise la haine.

Violence aussi pour les démantèlements de campements et expulsions de squats. Notre « douce France » invente même le concept de rafle humanitaire, « d'opération sanitaire et d'accès aux droits ». Quels droits ? Quand on sait que les personnes déplacées auront tout perdu de leurs maigres affaires ? La préoccupation de la France n'est pas de les héberger dignement, mais de les disperser pour les rendre le moins visibles possible, et leur ôter toute envie de rester.

Politiques et médias continuent d'opposer la libre circulation des personnes à la sécurité des nationaux, de construire la figure de l'étranger indésirable, « étrange étranger »... y compris parmi la population française, comme l'atteste encore dernièrement l'idée brillante du secrétaire d'état aux transports de réaliser des contrôles « aléatoires », autrement dit au faciès !

L'Europe semble maintenant

prendre la mesure de l'urgence, mais les futurs centres d'accueil en Italie et en Grèce auront (dixit Hollande) « comme

obligation de faire la distinction entre les demandeurs d'asile qui doivent être enregistrés et les migrants qui viennent pour d'autres objectifs mais qui ne peuvent être acceptés en l'état. » S'agit-il d'offrir quelques places dans le « monde d'en haut » ou de garantir le respect des droits humains universels, dont la liberté de circulation et d'installation ?

Un migrant témoigne : « Quand ta maison brûle, tu sautes par la fenêtre. Même si tu habites au dixième étage, tu vas te jeter dans le vide plutôt que de te faire dévorer par les flammes. Nous, c'est pareil : nos pays brûlent, à cause des guerres, de la misère, des persécutions. Alors on s'est jeté dans le vide et on a atterri chez vous. Vos gouvernements ne veulent pas de nous, vos policiers nous expulsent. Mais personne ne pourra jamais empêcher un homme ou une femme de sauter par la fenêtre pour échapper au feu. »



L'Europe a plus que jamais besoin d'adopter des mesures communes pour un accueil digne des migrant-es et de faire respecter sur son sol les droits à la libre circulation, à la libre installation, à l'accès aux droits humains élémentaires (logement, éducation, santé, emploi). Une réponse commune et responsable est indispensable au niveau de l'UE, pour tourner le dos à l'Europe-forteresse, pour empêcher que l'accueil des réfugiés ne donne lieu à une simple politique de quotas ou encore qu'il ne se résume à un « tri » entre les réfugiés (politiques, économiques, climatiques...). Hollande détermine un chiffre (24 000), tombé du ciel, de réfugiés pour les deux ans à venir, soit quasiment autant que l'Allemagne en quelques jours. Il n'y a pas de quoi être fiers !

Durant toute cette année, les salarié-es et retraité-es se sont mobilisé-es à plusieurs reprises dans les secteurs professionnels et au plan interprofessionnel pour exprimer leurs attentes, leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

Des actions se sont développées pour exiger de travailler mieux et moins, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée du temps de travail, contre les licenciements, pour exiger aussi la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'Égalité, la justice et la solidarité.

Accompagnées par une bataille idéologique inédite, des politiques pour l'emploi se traduisent trop souvent par des mesures de régression sociale qui vont impacter les salarié-es.

Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, CGT, FSU, Solidaires réaffirment leur volonté de contribuer au renforcement des mobilisations et à leurs convergences, dans un cadre unitaire le plus large possible.

Les organisations CGT, FSU et Solidaires appellent les salarié-es et retraité-es à se mobiliser le jeudi 8 octobre pour exiger

- L'augmentation des salaires, des retraites, des pensions, des minima sociaux et du point d'indice des fonctionnaires et des bourses.
- Promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes.
- L'amélioration des conditions de travail et la réduction du temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage.
- La pérennisation et l'amélioration des garanties collectives.
- La pérennisation et l'amélioration de la protection sociale, des retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite.
- Conforter et promouvoir les services publics.
- Investir dans le système éducatif pour faire face à l'augmentation du nombre de lycéens et d'étudiants en leur assurant des conditions d'études satisfaisantes.

Jeudi 8 octobre 10H30

Dole	Place Grévy
Lons	Place de la Liberté
Saint Claude	Sous préfecture



SNUipp

La Voix du Syndicat

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.
39008 Lons le Saunier Cedex
Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21



Trimestriel - Directeur de publication :
D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.
Dispensé de timbrage.

Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : <http://39.snuipp.fr>

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.